The Correctional Investigator Canada | L'Enquêteur correctionnel Canada

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Rapport sur les résultats ministériels

2025- 2026

L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., C.R., député.

Ministre de la Sécurité publique

Canada

© Sa Majesté le Roi en droit du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2026

Numéro de catalogue : JA2-5F

ISSN : 2560-9556

Also available in English under the title : The Office of the Correctional Investigator Departmental Results Report 2025-26

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026 du Bureau de l'enquêteur correctionnel

Sommaire

- En un coup d'œil
- De la part de l'enquêtrice correctionnelle par intérim
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d'œil

Le présent rapport de résultats ministériels détaille les réalisations réelles du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus définis dans son Plan ministériel du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour 2025-26 | OCI | BEC

Ces résultats correspondent aux priorités définies dans la lettre de mandat du Premier ministre du 21 mai 2025 , ainsi qu'à la vision, à la mission, à la raison d'être et au contexte opérationnel du BEC.

Priorités clés

Le BEC a défini les priorités clés suivantes pour 2025–2026 :

- Améliorer les normes de service pour garantir une résolution plus rapide des plaintes des personnes incarcérées grâce à des processus d'enquête efficaces ;

- Mettre en œuvre un modèle d'inspection en équipe conforme aux normes internationales comme outil surveillance du respect des obligations en matière de droits de la personne;
- Élaborer des critères pour identifier les enquêtes systémiques et thématiques ; et
- Poursuivre les travaux sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité en milieu de travail (IDEA), et continuer à tenir compte du genre et de la diversité de ses clients en accélérant ses efforts en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).

Faits saillants

En 2025-2026, le BEC a continué de renforcer sa fonction de surveillance indépendante en apportant des améliorations ciblées aux processus d'enquête, aux méthodes d'inspection et à la capacité interne.

Les principales initiatives comprenaient :

- Renforcement de la prestation des services en examinant et en mettant à jour les normes de service et en alignant les objectifs de travail des employés et les évaluations du rendement des employés afin de soutenir la résolution rapide des plaintes et une meilleure responsabilité.
- La poursuite de la mise en œuvre d'un modèle d'inspection en équipe pour surveiller le respect des obligations en matière de droits de la personne et des normes internationales, tout en reconnaissant que des réductions budgétaires pourraient affecter la durabilité de cette approche dans les années à venir.
- Promotion de la surveillance systémique et des initiatives d'équité en affinant la détermination des enquêtes systémiques et thématiques, en élaborant un cadre d'ACS Plus propre au BEC et en intégrant l'analyse de l'ACS Plus dans le travail d'enquête systémique.

- Dépenses totales réelles (services internes inclus) : 7 376 171 $
- Personnel équivalent à temps plein total (y compris les services internes) : 43

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines du Bureau de l'enquêteur correctionnel, consultez la section Dépenses et ressources humaines du présent rapport.

Résumé des résultats

Voici un résumé des résultats obtenus par le ministère en 2025–2026 dans le cadre de ses « responsabilités essentielles » (ses principaux domaines d'activité) :

Responsabilité essentielle 1 :

Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux

Dépenses réelles : 5 174 398 $ **Ressources humaines réelles :** 33

Le BEC a reçu et traité un volume important de demandes de renseignements et de plaintes liées aux activités du Service correctionnel du Canada (SCC), fournissant un soutien rapide à l'enquête et à la résolution. Dans le cadre de ses activités d'enquête, le BEC a formulé des recommandations visant à traiter à la fois les plaintes individuelles et les problèmes systémiques plus larges.

Le BEC a également mené plusieurs enquêtes nationales et systémiques, avec un accent particulier sur les questions touchant les populations vulnérables, notamment l'accès aux services de santé mentale et les conditions de détention. Ces enquêtes ont été appuyées par des visites institutionnelles, la mobilisation des parties prenantes et l'analyse des données.

Bien que les recommandations du BEC ne soient pas contraignantes, la majorité a continué d'être prise en compte ou mise en œuvre par le SCC, démontrant l'influence continue du Bureau dans la promotion de l'amélioration des pratiques correctionnelles.

Le BEC a également renforcé son approche en matière de surveillance et de production de rapports sur la mise en œuvre des recommandations, améliorant ainsi la transparence, la responsabilisation, et la dignité humaine.

Pour en savoir plus sur les activités du Bureau de l'enquêteur correctionnel liées à la surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux, consultez la section « Résultats : Ce que nous avons accompli » de ce présent rapport.

De la part de l'enquêtrice correctionnelle par intérim



Le mandat du Bureau de l'enquêteur correctionnel repose sur la reconnaissance qu'une supervision indépendante est essentielle à un système correctionnel juste, responsable et humain. C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) pour 2025-2026.

En tant qu'ombudsman des services correctionnels fédéraux du Canada, le Bureau joue un rôle essentiel dans la promotion de la transparence, de la responsabilisation, et de la dignité humaine dans les services correctionnels fédéraux, ce qui peut renforcer la confiance du public dans le système correctionnel canadien. En examinant les enjeux systémiques, en résolvant les plaintes individuelles et en recommandant des réformes significatives, nous nous efforçons de garantir que les politiques et pratiques correctionnelles soient adaptées, équitables et conformes aux obligations juridiques et en matière de droits de la personne. Cette responsabilité revêt une importance capitale, et nous l'abordons avec un profond sens d'objectif et de responsabilité.

Durant cette période, le Bureau a maintenu une base opérationnelle solide tout en répondant aux défis et aux pressions persistants dans le milieu correctionnel. Tout au long de ces demandes, nous sommes restés fermes dans nos responsabilités de surveillance et avons continué à collaborer de manière constructive avec le Service correctionnel du Canada (SCC), ainsi qu'avec les parlementaires, les organisations de défense des droits, les groupes communautaires et les autres organismes de surveillance. Ces relations sont inestimables pour aider à apporter des améliorations significatives et soutenir un système correctionnel plus sûr, plus efficace et plus humain pour tous ceux qu'il sert.

Au cours du dernier exercice fiscal, ce Bureau a ouvert 4 315 dossiers, dont 3 857 plaintes déposées par 1 984 personnes. Le personnel a passé 263 jours dans les établissements, a mené 1 458 entretiens et, en tenant compte des visites d'équipe, a enregistré 410 jours-personne sur place. Le Bureau a également reçu 19 646 appels sans frais, représentant plus de 118 000 minutes d'interaction direct au téléphone. De plus, le Bureau a examiné 83 rapports relatifs à des décès et à des blessures graves et a examiné en détail 566 incidents de recours à la force afin d'évaluer la conformité aux lois et aux politiques.

Ce travail contribue directement à la sécurité publique. En encourageant l'équité, le respect de la dignité humaine et la prise de décision fondées sur des données probantes dans le système

correctionnel fédéral, nous contribuons à favoriser des résultats qui profitent non seulement aux personnes incarcérées, mais aussi aux communautés et à l'ensemble des Canadiens.

Le 18 juin 2026, j'ai assumé le rôle d'enquêtrice correctionnelle par intérim et j'ai été directrice exécutive et avocate générale durant la période visée par le rapport. Depuis, ma priorité est d'assurer la continuité, la stabilité et l'exécution ininterrompue de notre mandat. Je suis heureuse d'annoncer que le Bureau a continué de fonctionner avec force, constance et professionnalisme. Cela témoigne de l'exceptionnel dévouement, de l'expertise et de l'engagement de notre équipe, dont le travail reflète le meilleur de la fonction publique. Leur engagement inébranlable à l'égard de l'équité, la responsabilisation et le respect de la dignité humaine est le fondement du succès du Bureau.

En regardant vers l'avenir, le Bureau reste fermement concentré sur le renforcement de sa fonction de surveillance, l'amélioration de la qualité et de la rapidité de son travail, et la prestation de conseils et de recommandations indépendants et impartiaux qui favorisent un système correctionnel juste, sûr, humain et responsable. Nous restons déterminés non seulement à répondre aux préoccupations au fur et à mesure qu'elles se présentent, mais aussi à identifier des possibilités d'amélioration systémique pouvant conduire à un changement durable et significatif. Je suis particulièrement préoccupée par le fait que, malgré des décennies de rapports et de recommandations, la surreprésentation des peuples Autochtones et des Noirs dans les établissements correctionnels fédéraux persiste. De plus, les lacunes dans les soins de santé mentale – à une époque où un nombre croissant de détenus sous responsabilité fédérale présentent des besoins complexes – soulignent la nécessité d'un examen indépendant.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à notre équipe pour son professionnalisme, sa résilience et son dévouement tout au long de l'année. Je remercie également nos partenaires et parties prenantes pour leur engagement continu, leur collaboration et leur confiance. Ensemble, nous partageons la responsabilité de promouvoir un système correctionnel qui respecte la dignité humaine, défend les droits individuels et contribue à de meilleurs résultats pour les individus, les institutions et les communautés à travers le Canada.

Valerie Phillips
Enquêtrice correctionnelle par intérim du Canada

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux

Dans cette section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Répertoire des programmes

Description

Le BEC mène des enquêtes sur les plaintes concernant le SCC déposées par des délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés ou sous surveillance et mène des enquêtes systémiques sur les questions touchant un grand nombre de délinquants sous responsabilité fédérale. Le BEC examine les enquêtes sur les décès en établissement et les cas de blessures graves afin de s'assurer que le SCC respecte les lois et les politiques, et examine les incidents de recours à la force, en particulier les incidents plus graves et ceux impliquant des personnes incarcérées vulnérables. Les activités d'enquête du BEC soutiennent une pratique correctionnelle fédérale sécuritaire, humaine et respectueuse de la loi afin de garantir que les décisions et pratiques correctionnelles fédérales soient conformes aux droits de la personne, aux lois, aux politiques et à l'équité.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de « **Bonne gouvernance** » du Carrefour de la qualité de vie et, plus précisément, aux indicateurs « **Discrimination et traitement injuste** » et «

Taux d'incarcération », grâce à toutes les activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section décrit le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel relevant de la responsabilité essentielle1 : Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux.

Le tableau 1 montre la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Pratiques correctionnelles fédérales sécuritaires, légale et humaine » au cours des trois derniers exercices financiers.

Tableau 1 : Une pratique correctionnelle fédérale sécuritaire, légale et humaine au cours des trois derniers exercices fiscaux

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultat réel
Pourcentage de recommandations formulées à la suite de plaintes individuelles de délinquants qui ont été traitées par le Service correctionnel du Canada.	90%	31 mars 2026	2023–2024 : 91 % 2024–2025 : 87,5 % 2025-2026: 90%
Pourcentage des recommandations formulées en lien avec les priorités organisationnelles du Bureau de l'enquêteur correctionnel qui ont été traitées par le Service correctionnel du Canada.	100%	31 mars 2026	2023–2024 : 80 % 2024–2025 : 80 % 2025-2026: 80%

La section InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur l'infoBase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programme.

Renseignements sur les résultats

- La section suivante décrit les résultats de la surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux en 2025–2026 comparés aux résultats prévus dans le plan ministériel du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour l'année.

Une pratique correctionnelle fédérale sécuritaire, légale et humaine

Résultats obtenus

En 2025–2026, le BEC a réalisé des progrès mesurables par rapport aux résultats prévus en renforçant la surveillance et en s'attaquant aux principaux problèmes systémiques au sein des services correctionnels fédéraux.

1. **Améliorer les normes de service pour garantir une résolution plus rapide des plaintes des personnes incarcérées grâce à des processus d'enquête efficaces :**
    - Mise en œuvre d'un système de suivi des problèmes dans le système de gestion des cas du BEC afin d'améliorer la surveillance des plaintes, les activités de suivi et les délais de résolution, ce qui permet une surveillance plus efficace des questions en suspens.
    - Amélioration de l'analyse préliminaire et du triage de toutes les plaintes reçues afin de s'assurer que toutes les plaintes soient évaluées rapidement et dirigées vers le processus de résolution le plus approprié et efficace, permettant ainsi de concentrer les ressources d'enquête sur les questions à haut risque et plus complexes.
    - Elaboration et mise en œuvre un modèle standardisé d'inspection des établissements afin de mieux préparer les enquêteurs aux visites institutionnelles, de soutenir la cohérence dans la collecte d'informations, et d'améliorer l'identification et la résolution des préoccupations systémiques et spécifiques à chaque établissement.
    - Normalisation de la façon dont les rapports de visite des établissements, les problèmes et les données connexes sont consignés. La documentation liée aux visites identifie désormais systématiquement les questions en suspens et non résolues, améliorant ainsi la capacité du Bureau à suivre des préoccupations spécifiques au fil du temps, à mesurer les progrès et à évaluer la proportion de recommandations mises en œuvre.
    - Utilisation des outils existants de visualisation des données et production de rapports pour améliorer la planification, le suivi et la production de rapports sur les principaux paramètres de surveillance, permettant un meilleur suivi des activités d'enquête, des tendances émergentes, des demandes de services et des résultats.
    - Renforcement des processus internes pour soutenir une documentation, une surveillance et un suivi plus uniformes des plaintes et des recommandations, contribuant à une résolution plus rapide des problèmes et à une meilleure prestation de services aux personnes incarcérées dans les établissements fédéraux.

2. **Mettre en œuvre un modèle d'inspection en équipe conforme aux normes internationales comme outil pour surveillance du respect des obligations en matière de droits de la personne, en :**
    - Établir un calendrier de visites des établissements tenant compte des risques afin de prioriser les ressources en fonction des résultats antérieurs et d'autres indicateurs pertinents. En 2024-2025, 62 % des visites d'établissements ont été effectuées par des équipes composées d'au moins deux membres du personnel du BEC.
    - Lancement d'un projet pilote visant à catégoriser et analyser les constats systémiques et les recommandations issus des inspections précédentes afin de soutenir la

planification des visites fondée sur des données probantes et de promouvoir l'uniformité des activités d'inspection.
- Adoption des exigences de rapport standardisées alignées sur les priorités organisationnelles, y compris l'examen systématique des résultats et recommandations antérieurs lors des inspections ultérieures.

3. **Élaborer des critères pour identifier les enquêtes systémiques et thématiques, qui tiennent compte des enquêtes antérieures.**
   - Le BEC a élaboré des critères pour identifier les enquêtes systémiques et thématiques, en s'appuyant sur les leçons tirées et les tendances relevées lors des enquêtes et de conclusions antérieures, ainsi que sur les priorités organisationnelles, et en collaborant avec la communauté élargie des Ombudsmans et de la surveillance afin d'intégrer les pratiques exemplaires.
   - Les travaux en cours pour finaliser et mettre en œuvre les critères, incluant la consultation et la collaboration entre Politique et Recherche et les Opérations, soutiennent une approche cohérente pour évaluer les questions ayant des implications systémiques potentielles et établir les priorités d'enquête.
   - Le cadre met l'accent sur la prise de décision fondée sur des données probantes, la collaboration avec les partenaires opérationnels et l'alignement avec les priorités du BEC afin de soutenir l'identification et la priorisation efficaces des préoccupations organisationnelles plus générales.
   - Ce travail contribue à renforcer la capacité du Bureau à identifier les tendances récurrentes, les enjeux émergents et les préoccupations systémiques.

Principaux risques

Le BEC fait face à plusieurs risques qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité à atteindre les résultats prévus :

- **Complexité croissante des plaintes :** Bien que le volume des plaintes reçues de personnes incarcérées des établissements fédéraux soit resté relativement constant ces dernières années, la complexité croissante des enquêtes demeure un risque opérationnel important. La nature des plaintes reçues concerne de plus en plus les impacts de la population croissante dans les institutions fédérales. Cela inclut la détérioration des conditions de détention et les problèmes systémiques qui nécessitent souvent un examen et une coordination plus approfondis. Ensemble, ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité d'enquête et les délais de résolution malgré les efforts continus pour améliorer l'efficacité et l'allocation des ressources.
- **Limitations d'influence :** Comme les recommandations du BEC ne sont pas contraignantes, la capacité du Bureau à apporter des changements dépend en grande partie de la volonté et de la capacité du SCC à mettre en œuvre des réformes. Des facteurs organisationnels plus larges, notamment les pressions opérationnelles, les priorités

concurrentes et les pratiques systémiques enracinées, peuvent encore influencer l'adoption et la mise en œuvre des changements recommandés.

- **Contraintes de ressources dans un contexte micro-agences :** En tant que petite organisation disposant d'une base de ressources limitée, le BEC doit équilibrer soigneusement les exigences opérationnelles quotidiennes avec les priorités stratégiques, incluant les enquêtes systémiques, les rapports parlementaires et gouvernementaux, les inspections et les initiatives internes de renforcement des capacités. Ces défis seront encore aggravés par l'examen exhaustif des dépenses de 2025 et les mesures de restriction budgétaire associées, qui limiteront la capacité du BEC à pourvoir des postes, à maintenir les niveaux de surveillance existants – en particulier notre présence sur site dans les institutions – à investir dans les efforts de modernisation et à répondre aux nouveaux problèmes correctionnels.

Pour atténuer ces risques, le BEC continue d'examiner ses opérations, processus et allocation des ressources afin d'identifier les gains d'efficacité et de maximiser l'impact des ressources limitées. En tant que micro-agence, le BEC parvient également à rester agile et réactif. Grâce à des améliorations continues des processus, à l'amélioration de l'analyse des données, à la priorisation stratégique et à des ajustements organisationnels ciblés, le BEC continue de chercher à maintenir une surveillance efficace tout en équilibrant les exigences opérationnelles et les contraintes budgétaires.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 2 présente un résumé des dépenses prévues et réelles ainsi que des équivalents à temps plein nécessaires pour obtenir des résultats.

Tableau 2 : Aperçu des ressources nécessaires pour la surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux

Ressource	Prévues	Réelles
Dépenses	5 832 410 $	5 174 398 $
Équivalents à temps plein	38	33

La section InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur la page InfoBase du GC et la section personnel InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur la page GC fournissent des renseignements complets sur les ressources financières et humaines liées à son répertoire de programmes.

Analyse comparative entre les sexes plus

Le BEC s'engage à appliquer de façon continue et efficace les principes et analyses de l'ACS Plus dans l'exécution de son travail et dans l'accomplissement de sa mission, qui consiste à assurer le traitement juste et humain de toutes les personnes purgeant des peines de ressort fédéral. Étant donné que le BEC ne dispose que d'un seul programme, toutes les informations pertinentes sur la ACS Plus se trouvent dans le https://oci-bec.gc.ca/fr/content/tableaux-renseignements-supplementaires.

Répertoire des programmes

La surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux est appuyée par le programme suivant :

- Ombudsman des personnes purgeant une peine de ressort fédéral

Des renseignements supplémentaires relatives au répertoire des programmes pour la surveillance Indépendante des services correctionnels fédéraux sont disponibles sur la InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada.

Services internes

Dans cette section

- Description
- Progrès à l’égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes sont les activités et ressources qui aident un ministère à respecter ses obligations organisationnelles et la mise en œuvre de ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- Services de gestion des acquisitions
- Services de communication
- Services de gestion financière
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion de l'information
- Services de technologies de l'information
- Services juridiques
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion et de surveillance
- Services de gestion des biens immobiliers

Progrès à l’égard des résultats

Cette section présente des détails sur les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en matière de services internes.

En 2025-2026, le BEC a continué à renforcer ses fonctions de services internes afin de soutenir l'efficacité opérationnelle, la gestion responsable et la résilience organisationnelle. En tant que

micro-agence ayant une capacité limitée en matière de services internes, le BEC s'appuie sur plusieurs protocoles d'entente (PE) avec des prestataires de services externes pour fournir des services ministériels clés, notamment la technologie de l'information, l'administration financière, la paye et la rémunération, l'approvisionnement et le soutien en matière de ressources humaines. Ces partenariats complètent l'expertise et la capacité internes du BEC en donnant accès à des connaissances, des systèmes et des services spécialisés qu'ils ne seraient pas possible de maintenir à l'interne, tout en permettant à l'organisation de concentrer ses ressources sur l'exécution de son mandat de surveillance de base.

Dans un contexte de demandes opérationnelles croissantes et de mesures de restriction budgétaire à l'échelle du gouvernement, y compris la REC de 2025, le BEC a entrepris un examen de ses opérations internes et de ses processus opérationnels afin d'identifier les gains d'efficacité, de réduire la charge administrative et de s'assurer que les ressources restent alignées avec les priorités organisationnelles et les activités de base du mandat.

Les principales réalisations de l'année sont les suivantes :

- **Renforcer la planification organisationnelle, la mesure du rendement et la gestion des ressources** afin d'améliorer l'alignement entre les priorités organisationnelles, les risques et l'allocation des ressources.
- **Faire progresser la gestion de l'information et les pratiques en matière de données** pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes, améliorer les capacités de production de rapports ainsi qu'améliorer la gestion des connaissances organisationnelles.
- **Renforcer la capacité et la résilience organisationnelle** grâce à des mesures de dotation ciblées, la planification des effectifs et des améliorations de la conception organisationnelle qui permettent au BEC de mieux se positionner pour répondre à l'évolution des exigences opérationnelles.
- **Promouvoir un milieu de travail inclusif et accessible** en continuant d'intégrer les considérations d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans les politiques, pratiques et les processus décisionnels.

Le BEC bénéficie d'une grande souplesse, malgré des ressources limitées. Cela permet à l'organisation de répondre aux problèmes émergents, de s'adapter aux priorités changeantes et de mettre en œuvre efficacement des améliorations des processus. Collectivement, ces efforts ont permis de renforcer la gouvernance, amélioré le soutien opérationnel et d'accroître la durabilité organisationnelle.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 3 présente un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents à temps plein nécessaires pour obtenir des résultats.

Tableau 3 : Ressources nécessaires pour les services internes en 2025–2026

Ressource	Prévues	Réelles
Dépenses	2 231 108 $	2 201 773 $
Équivalents à temps plein	10	10

La section InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada correctionnel sur InfoBase du GC et la section personnel InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur InfoBase du GC fournissent des renseignements complets sur les ressources financières et humaines liées à son répertoire de programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer chaque année au moins 5 % de la valeur totale des contrats aux entreprises autochtones.

Comme indiqué dans le tableau 4, le Bureau de l'enquêteur correctionnel a attribué 6,61 % de la valeur totale de tous les contrats aux entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 4 : Valeur totale des contrats attribués aux entreprises autochtones

Indicateur de rendement des contrats	Résultat 2025–2026
Valeur totale des contrats attribués aux entreprises autochtones (A)	46 940 $
Valeur totale des contrats attribués aux entreprises autochtones et non autochtones (B)	709 996 $
Valeur des exceptions approuvées par l’administrateur général (C)	0 $
Proportion de contrats attribués aux entreprises autochtones [A / (B−C) × 100]	6.61%

Remarques

Aux fins de la cible minimum de 5 %, Services aux autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- Les entreprises détenues et exploitées par des Aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux
- Entreprises inscrites au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada
- Inscrites sur une liste d’entreprises bénéficiaires d’un traité moderne

Un « contrat » est un accord contraignant pour l'acquisition d'un bien, d'un service ou de travaux de construction et n'inclut pas les biens immobiliers. Il comprend les modifications aux marchés et les contrats conclus par des cartes d'achat de plus de 10 000 $.

Dans son plan ministériel 2026–2027, le BEC a estimé attribuer 6 % de la valeur totale de ses contrats aux entreprises autochtones d'ici la fin de 2025–2026.

Dépenses et ressources humaines

Dans cette section

- Dépenses
- Financement
- Fairs saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère de 2023–2024 à 2028–2029.

Résumé du rendement budgétaire

Le tableau 5 montre les sommes que le Bureau de l'enquêteur correctionnel a consacrées à ses responsabilités essentielles et aux services internes au cours de chacune des trois dernières années.

Tableau 5 : Dépenses réelles sur trois ans pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités principales et services internes	Budget principal des dépenses 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux	5 832 410 $	6 001 833 $	• 2023–2024 : 4 287 082 $ • 2024–2025 : 5 092 687 $ • 2025–2026 : 5 174 398 $
Services internes	2 231 108 $	2 296 100 $	• 2023–2024 : 1 525 666 $ • 2024–2025 : 1 826 802 $ • 2025–2026 : 2 201 773 $
Total	**8 063 518 $**	**8 297 933 $**	• 2023–2024 : 5 812 748 $ • 2024–2025 : 6 919 489 $ • 2025–2026 : 7 376 171 $

Analyse des dépenses des trois dernières années

L'écart entre le Budget principal des dépenses de 2025-2026 et les autorisations totales est attribuable au report du budget de fonctionnement. L'augmentation des dépenses reflète les

répercussions continues du financement pour l'intégrité des programmes. À la suite de l'annonce de la REC en juillet 2025, l'organisation a suspendu l'embauche prévue et laissé certains postes vacants pour se préparer aux futures réductions budgétaires. Les autorisations et les dépenses diminueront au cours des trois prochaines années à mesure que les réductions liées à la REC seront mises en œuvre. La section InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur l'InfoBase du GC fournit de nombreux renseignements financiers des années précédentes.

Dépenses prévues pour les trois prochaines années

Le tableau 6 montre les dépenses prévues du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour chacune des trois prochaines années sur ses responsabilités essentielles et sur les services internes.

Tableau 6 : Dépenses prévues sur trois ans pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2026–2027	Dépenses prévues pour 2027–2028	Dépenses prévues pour 2028–2029
Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux	5 670 743 $	5 590 718 $	5 336 026 $
Sous-total	**5 670 743 $**	**5 590 718 $**	**5 336 026 $**
Services internes	2 011 352 $	1 919 277 $	1 849 067 $
Total	**7 682 095 $**	**7 509 995 $**	**7 185 093 $**

Analyse des dépenses prévus pour les trois prochaines années

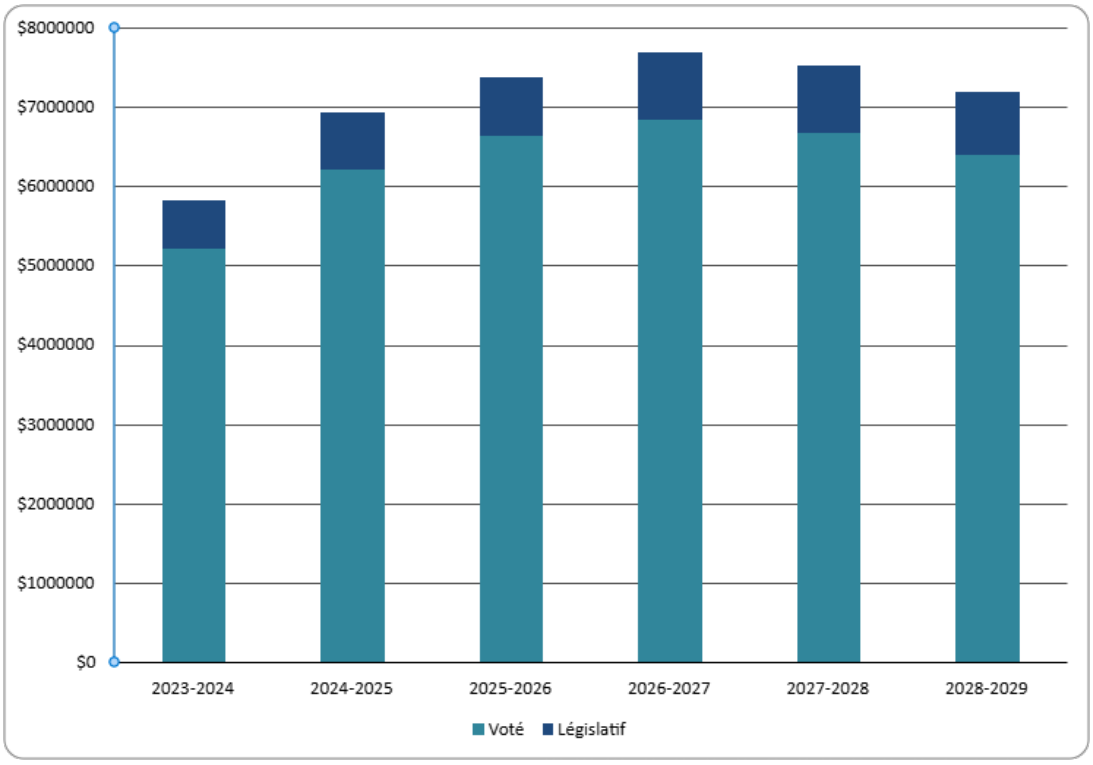
La réduction prévue sur trois ans à partir de 2026–2027 est attribuable à l'Examen Complet des Dépenses, qui a introduit des réductions budgétaires progressives de 7,5 %, 10 % et 15 % sur la période de planification. La section InfoBase du GC - Infographie pour L'Enquêteur correctionnel Canada sur InfoBase du GC fournit des informations financières plus détaillées relatives aux années à venir.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du ministère pour ses responsabilités essentielles et pour les services internes. Consultez les budgets et dépenses du gouvernement du Canada pour obtenir plus d'informations sur les autorités de financement.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif du département de 2023–2024 à 2028–2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) sur une période de six ans



Version texte du graphique 1

Exercice financier	Législatif	Voté	Total
2023–2024	609 777 $	5 202 972 $	5 812 749 $
2024–2025	721 129 $	6 198 360 $	6 919 489 $
2025–2026	749 547 $	6 626 624 $	7 376 171 $
2026–2027	853 754 $	6 828 341 $	7 682 095 $
2027–2028	841 532 $	6 668 463 $	7 509 995 $
2028–2029	787 365 $	6 397 728 $	7 185 093 $

Analyse du financement statutaire et voté sur une période de six ans

Le profil de dépenses sur six ans reflète une augmentation initiale due à la mise en œuvre progressive du Fonds d'intégrité du programme, suivie d'une réduction progressive à partir de 2026–2027 dans le cadre de la Révision globale des dépenses, qui a introduit des réductions budgétaires de 7,5 %, 10 % et 15 % au cours des trois années suivantes. Consultez les Comptes publics du Canada - Canada.ca pour plus d'informations sur les dépenses votées et statutaires du Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Faits saillants des états financiers

Les états financiers (non audités) du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 7 résume les dépenses et les revenus pour 2025–2026, qui correspondent au coût de fonctionnement avant financement et transferts gouvernementaux.

Tableau 7 : État condensé des résultats (non audités ou audités) pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (en dollars)

Informations financières	Résultats réels 2025–2026	Résultats prévus pour 2025–2026	Différence (résultats réels moins prévus)
Dépenses totales	8 239 914 $	8 701 521 $	$(461 607)
Revenus totals	0 $	0 $	0 $
Coût net de fonctionnement avant le financement et les transferts gouvernementaux	8 239 914 $	8 701 521 $	$(461 607)

Analyse des dépenses et des revenus pour 2025–2026

L'écart de 461 607 $ entre les résultats prévus et les résultats réels pour 2025-2026 est principalement attribuable aux dépenses salariales réelles. Cela correspond à la diminution du nombre d'ETP réels par rapport aux prévisions. Les renseignements sur le plan 2025-2026 sont fournis dans État financier prospectif de 2025-26 | OCI | BEC

Les informations sur les résultats prévus pour 2025–2026 sont fournies dans État financier prospectif de 2025-26 | OCI | BEC

Le tableau 8 résume les dépenses et revenus réels et montre le coût net de fonctionnement avant financement et transferts gouvernementaux.

Tableau 8 : États condensés des résultats (non audités ou audités) pour 2024–2025 et 2025–2026 (en dollars)

Informations financières	Résultats réels de 2025–2026	Résultats réels de 2024–2025	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Dépenses totales	8 239 914 $	7 684 626 $	555 288 $
Revenus totals	0 $	0 $	0 $

Informations financières	Résultats réels de 2025–2026	Résultats réels de 2024–2025	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Coût net de fonctionnement avant le financement et les transferts gouvernementaux	8 239 914 $	7 684 626 $	555 288 $

Analyse des différences de dépenses et de revenus entre 2024–25 et 2025–26

L'augmentation des dépenses totales de 555 288 $ en 2025-2026 par rapport à 2024-2025 est principalement attribuable à une augmentation des dépenses salariales et à un protocole d'entente (PE) avec le Service correctionnel du Canada pour la prestation de services de technologies de l'information (TI) .

Le tableau 9 donne un bref aperçu des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passifs) et de ses ressources disponibles (actifs), ce qui aide à indiquer sa capacité à mettre en œuvre des programmes et à fournir des services.

Tableau 9 : États condensés de la situation financière (non audités ou audités) au 31 mars 2026 (en dollars)

Informations financières	Exercice fiscal actuel (2025–2026)	Exercice fiscal précédent (2024–2025)	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Passifs nets totaux	999 406 $	932 092 $	67 314 $
Actifs financiers nets totaux	651 791 $	616 850 $	34 941 $
Dette nette ministérielle	347 615 $	315 242 $	32 373 $
Actifs non financiers totaux	0 $	0 $	0 $
Situation financière nette ministèrielle	$(347 615)	$(315 242)	$(32 373)

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère de 2023–2024 à 2028–2029.

Le tableau 10 présente un résumé en équivalents à temps plein, des ressources humaines pour les responsabilités essentielles du Bureau de l'enquêteur correctionnel et pour ses services internes pour les trois exercices financiers précédents.

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois dernières années

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents réels à temps plein 2023–2024	Équivalents réels à temps plein 2024–2025	Équivalents réels à temps plein 2025–2026
Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux	26	30	33
Sous-total	**26**	**30**	**33**
Services internes	8	10	10
Total	**34**	**40**	**43**

Analyse des ressources humaines des trois dernières années

Cette augmentation de trois équivalents temps plein (FTE) reflète la mise en œuvre progressive du Fonds pour l'intégrité des programmes, conçu pour renforcer progressivement l'exécution des programmes et garantir une capacité opérationnelle durable.

Le tableau 11 présente les équivalents à temps plein prévus pour chacune des responsabilités essentielles du Bureau de l'enquêteur correctionnel et pour ses services internes pour les trois prochaines années. Les prévisions des ressources humaines pour l'exercice en cours sont fondées sur le cumul annuel.

Tableau 11 : Résumé de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes pour les trois prochaines années

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus pour 2026–2027	Équivalents à temps plein prévus pour 2027–2028	Équivalents à temps plein prévus pour 2028–2029
Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux	36	36	33
Sous-total	**36**	**36**	**33**
Services internes	8	7	7
Total	**44**	**43**	**40**[1]

[1] Les 40 ETP sont répartis comme suit : 6,45 pour les services internes et 33,88 pour les opérations. Les chiffres indiqués dans le tableau sont arrondis conformément à la politique du SCT.

Analyse des ressources humaines pour les trois prochaines années

La réduction prévue des ETP sur trois ans à partir de 2026–2027 est attribuable à l'Examen complet des dépenses, qui a introduit des diminutions budgétaires progressives de 7,5 %, 10 % et 15 % sur la période de planification.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux d'information supplémentaires suivants sont disponibles sur le site web du Bureau de l'enquêteur correctionnel :

- Tableaux de renseignements supplémentaires | OCI | BEC

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., C.R., député.

Directeur de l'établissement : Valerie Phillips, Enquêtrice correctionnelle par intérim du Canada

Portefeuille ministériel : Sécurité publique

Instruments habilitants : *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

Année de constitution ou de création : 1973 en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et 1992 conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.Coordonnées du ministère

Coordonnées du ministère

Adresse postale :
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada
C.P. 3421, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4, Canada

Téléphone : 1-877-885-8848

Télécopieur : 613-990-0563

Courriel : org@oci-bec.gc.ca

Site Web : www.oci-bec.gc.ca

Definitions

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

Cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

Crédit (Appropriation)

Toute autorisation du Parlement de verser des fonds à même le Trésor.

Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, ministères ou particuliers, et les paiements aux sociétés d'État.

Responsabilité essentielle (core responsibility)

Une fonction ou un rôle durable d'un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle reflètent les résultats que le ministère cherche à influencer ou à atteindre.

Plan ministériel (departmental Plan)

Un rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère approprié sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont généralement déposés au Parlement au printemps.

Priorité ministérielle (departmental priority)

Un plan, un projet ou une activité sur lequel un ministère se concentre et sur lequel il rend compte au cours d'une période de planification particulière. Les priorités représentent les choses les plus importantes à faire ou celles dont il faut s'occuper en premier pour aider à atteindre les résultats ministériels souhaités.

Résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.

Indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Une mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés vers l'atteinte d'un résultat ministériel.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Un cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport décrivant les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

Temps plein (full-time equivalent)

Mesure le nombre d'années-personnes dans un budget ministériel. Le nombre d'heures hebdomadaires prévues à l'horaire d'un employé divisé par le nombre d'heures de l'employeur pour une semaine de travail à temps plein permet de calculer un équivalent temps plein. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures dans une semaine normale de travail de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus (GBA Plus))

Un outil analytique qui aide à comprendre la façon dont diverses personnes vivent les politiques, les programmes et les autres initiatives. L'application de l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux autres initiatives aide à cerner les différents besoins des personnes touchées, les moyens d'être plus réactifs et inclusifs, ainsi que les méthodes permettant d'anticiper et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès à l'initiative ou à ses avantages. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs, tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'origine ethnique, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

Priorités pangouvernementales (government priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2025-26, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement tel qu'annoncé dans le Discours du Trône - Canada.ca.

Initiative horizontale (Horizontal Initiative)

Programme, projet ou autre initiative dans le cadre duquel deux ministères fédéraux ou plus reçoivent des fonds pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité du gouvernement, et pour lequel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports s'appliquent, notamment le fait que le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats combinés.

Entreprise autochtones (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont disponibles sur le site Web de la Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du Services aux Autochtones Canada.

Dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait de ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats se comparent à ceux que le ministère avait l'intention d'atteindre et dans quelle mesure les leçons apprises ont été cernées.

Indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés vers l'atteinte d'un résultat à l'échelle du ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

Plan (Plan)

Formulation de choix stratégiques, qui fournit de l'information sur la façon dont un ministère entend réaliser ses priorités et les résultats connexes. En général, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies choisies et tend à mettre l'accent sur les mesures qui mènent au résultat attendu.

Dépenses prévues (planned spending)

Pour les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues font référence aux montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères doivent déterminer leurs dépenses prévues et être en mesure de justifier les chiffres financiers présentés dans leurs plans ministériels et leurs rapports sur les résultats ministériels.

Programme (program)

Une personne, un groupe ou une combinaison de services et d'activités gérés ensemble au sein d'un ministère et axés sur un ensemble précis d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

Répertoire des programmes (program inventory)

Liste de tous les programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exécution des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

Résultat (result)

Résultat ou extrant lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

Dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par une loi adoptée au Parlement, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet et les modalités des dépenses.

Cible (target)

Un objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai déterminé.

Dépenses votées (proposed expenditures)

Des dépenses approuvées annuellement par une loi de crédits adoptée au Parlement. Le vote définit également les conditions qui régissent les dépenses.